

Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada
Compte rendu de la séance plénière de clôture
de la Conférence tenue à Halifax (Nouvelle-Écosse)
le jeudi 26 août 2010, à 11 h 30

Ouverture de la séance

La séance s'ouvre à 11 h 30, sous la présidence de Russell Getz, Marie Bordeleau agissant comme secrétaire.

Rapport de la Section pénale

Le président de la Section pénale, Luc Labonté, signale que la Section pénale a adopté 29 résolutions. La résolution de la Nouvelle-Écosse sur le recouvrement des coûts comptables applicables au titre du dédommagement en cas de fraude a incité la Section à mettre sur pied un groupe de travail auquel pourrait se joindre la Section civile; le groupe de travail examinera ces questions en vue de la rédaction d'une loi uniforme. Le président mentionne que le choix du président pour 2010-2011 s'est arrêté sur Josh Hawkes, ajoutant que le Comité de mise en candidature entend proposer Anouk Desaulnier à la présidence pour 2012. Le président annonce avec regret que Daniel Grégoire ne sera plus présent à la Conférence; il espère que l'Exécutif pourra lui rendre hommage de quelque manière lors du match de baseball l'an prochain. Luc Labonté remercie le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse d'avoir bien voulu être l'hôte de la conférence, de même que les interprètes et les membres de l'Exécutif pour leur travail assidu. Il souligne également l'aide précieuse apportée par Joanne Dompierre et Claudette Racette et l'importance de la participation du ministère de la Justice à la préparation des comptes rendus.

Rapport de la Section civile

Le président de la Section civile, Nolan Steed, indique que la Section a approuvé un certain nombre de projets de droit civil, qu'elle a reçu des rapports de fond et d'information et qu'elle compte entreprendre plusieurs projets de recherche. La Section civile a adopté des principes directeurs sur les dispositions contradictoires en matière de testaments et de successions ainsi que des lois uniformes, et elle a rédigé des commentaires au sujet d'autres lois; selon le président, les représentants des administrations devraient assurer un suivi concernant les lois adoptées afin que celles-ci fassent l'objet d'un examen sérieux de la part de leur administration respective. Des groupes de travail ont été mis sur pied pour étudier les nouveaux projets envisagés par la Section civile. Dans le cadre de la séance commune, les deux sections ont tracé un diagramme montrant la complémentarité de certaines lois relevant des domaines pénal et civil. Nolan Steed souligne la participation de nos collègues américains et les remercie d'avoir pris une part active aux discussions. Il remercie le président sortant, Russell Getz, pour le travail qu'il a accompli relativement à plusieurs projets, en plus de s'acquitter de sa charge de président de la CHLC, de même que Luc Labonté, Clark Dalton, Sarah Dafoe, qui a rédigé le procès-verbal, Claudette Racette qui a veillé à ce que la Section civile puisse livrer la marchandise, le personnel du secrétariat, David Nurse et le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse, hôte de la conférence. Nolan Steed annonce que Abiodun Lewis sera le président de la Section civile pour 2011 et que la candidature de Gail Mildren sera proposée pour 2012.

Rapport du Comité de mise en candidature

Le président du Comité, W. Dean Sinclair, déclare qu'il a consulté plusieurs membres de longue date de la CHLC et les membres de son comité, de même que Peter Lown, Catherine Kane, Earl Frutchman et Katherine Sabo. Au nom du comité, il propose la résolution suivante :

IL EST PROPOSÉ QUE l'actuel vice-président Michel Breton, de Québec, soit mis en candidature à la présidence de la CHLC, et **QUE** Darcy McGovern, de la Saskatchewan, soit mis en candidature à la vice-présidence de la CHLC. La résolution est appuyée par Katherine Sabo et est adoptée à l'unanimité.

Rapport du président sortant

Le président de la séance se dit heureux de proposer la résolution suivante :

IL EST PROPOSÉ QUE la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (CHLC) exprime sa gratitude, au moyen de lettres adressées par la directrice administrative :

1. au gouvernement de la Nouvelle-Écosse, représenté par l'honorable Ross Landry, ministre de la Justice de la Nouvelle-Écosse, qui a accueilli la 92^e assemblée annuelle de la CHLC;
2. à Marian F. Tyson, c.r. et sous-ministre de la Justice de Nouvelle-Écosse qui, malgré son horaire chargé, a pris le temps de s'adresser aux délégués pour leur souhaiter la bienvenue;
3. au Service des poursuites pénales de la Nouvelle-Écosse, hôte conjoint de la soirée d'accueil au musée Pier 21, une réception que les délégués ont grandement appréciée;
4. au comité organisateur, formé de David Nurse, Ronald J. MacDonald, c.r., et Tanya Hutchinson;
5. à notre nouvelle directrice administrative, Marie Bordeleau, pour l'excellent travail qu'elle a accompli à l'occasion de sa première participation à notre assemblée annuelle;
6. au très compétent personnel de notre secrétariat : Wanda Chezenko, Shauna Cornelius, Erin Cox, Kim Fleming, Rosemarie Johnson, Teri LeDrew, Katie Lister, Jane MacDonald, Tanya McCarthy, Laura Oickle, Chana Williams-Pickles et Darlene Wilson;
7. à nos collègues de la Uniform Law Commission des États-Unis, Robert Stein et Michael Houghton;
8. à Jennifer Gavin, du service des communications du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, qui nous a prêté main-forte à l'égard de la préparation et la diffusion des communiqués de presse;
9. à Luc Labonté, président de la Section pénale et Joanne Dompierre, secrétaire de la Section pénale;
10. à Nolan Steed, c.r., président de la Section civile;
11. à nos animateurs, Tamara Buckwold, Lisa Hitch, Tom Telfer et Greg Yost;
12. à Sarah Dafoe, qui a rédigé le procès-verbal de la Section civile;
13. à Peter Lown, c.r., président du Comité consultatif de l'élaboration et de la gestion des programmes et président du Comité international;
14. à Clark Dalton, c.r., notre coordonnateur de projets;
15. à Wenda Berkvens, directrice des services de conférence du Westin Nova Scotian d'Halifax;
16. aux interprètes, Linda Atkins, Matthew Ball, Emmanuelle Dubois, Olivier Beauchemin-Bonifacio, Dorothy Charonneau et Krissi Michaud pour leur grande compétence et leur engagement;

17. aux techniciens, Ross Billard et Ryan Nesbitt, qui ont veillé au bon déroulement des réunions;
18. au technicien du ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse, Daniel Slaunwhite, grâce à qui le secrétariat a pu profiter de bureaux bien organisés;
19. à notre valeureux arbitre, Ronald J. MacDonald, c.r.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Le président présente ensuite une gerbe de fleurs aux membres du personnel du secrétariat nommés ci-dessus en les remerciant de l'excellent travail qu'ils ont accompli tout au long de la semaine.

Mot de la fin du président sortant

Agir à titre de président a été pour moi une expérience enrichissante sur le plan professionnel et fort agréable sur le plan personnel. Ce fut une occasion sans pareil de voir et de sentir l'énergie et la générosité des personnes qui forment et qui incarnent véritablement la CHLC. Je tiens à féliciter les membres d'avoir fait un choix avisé en la personne de Michel Breton, notre président pour 2010-2011. Je sais que la Conférence sera éminemment bien servie avec Michel à la barre. Toutes mes félicitations, Michel.

Cette année, W. Dean Sinclair termine un mandat couronné de succès au sein de l'Exécutif. Dean a été pour moi une source inépuisable de conseils éclairés et de soutien amical. Fort heureusement, Dean continuera d'assumer un leadership de diverses façons, notamment en qualité de président du Comité des publications. Dean, nous te remercions pour tout ce que tu as fait et continue de faire.

Je remercie tous les membres du Comité exécutif, ainsi que Peter Lown et Clark Dalton, pour leur dévouement et leur aide, dont j'ai été l'heureux bénéficiaire pendant toute l'année. Je tiens à souligner et à reconnaître le travail fructueux accompli cette semaine par les membres et les présidents des sections pénale et civile, Luc Labonté et Nolan Steed, en lien avec un éventail véritablement impressionnant de questions. Merci également à nos hôtes de la Nouvelle-Écosse pour leur merveilleuse hospitalité.

J'en arrive enfin à M^{me} Racette. Hier soir, nous avons pu exprimer à Claudette notre profonde gratitude et notre admiration. Comme je l'ai souligné à l'occasion, Claudette a été de tant de façons l'âme de la CHLC, et la valeur du travail qu'elle a accompli pour le compte de la Conférence et pour tous ceux qui en sont les bénéficiaires, est tout simplement incommensurable. Je te dis au revoir, Claudette, et sache que nous nous emploierons à perpétuer la tradition d'excellence et de service envers les concitoyens que vous nous léguerez. J'ai donc le privilège de proposer la résolution suivante :

IL EST PROPOSÉ QUE la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada exprime sa profonde gratitude et sa reconnaissance envers Claudette Racette pour son travail et son dévouement inégalés en tant que directrice administrative de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada de 1992 à 2010.

La résolution est appuyée par Katherine Sabo et adoptée à l'unanimité. M. Getz présente une gerbe de fleurs à M^{me} Racette.

Rapport du nouveau président

Michel Breton remercie Russell Getz, qui l'a aidé pendant l'année à se préparer à son rôle de président; il déclare que ce fut un plaisir de travailler avec lui. Il remercie aussi M^{me} Racette pour son aide et son dévouement envers la CHLC, soulignant qu'elle fut la première personne à lui être présentée lorsqu'il a assisté pour la première fois à la conférence de la CHLC, il y a de cela onze ans, à Toronto. M^{me} Racette a été le visage de la conférence, son cœur et sa mémoire, et elle manquera énormément à tous.

Le président note que l'absence de Daniel Grégoire à la conférence a été profondément ressentie par les membres, en particulier à l'occasion du match de baseball. Il signale que M. Grégoire a fait parvenir une lettre à Claudette; Michel Breton demande que la lettre soit publiée sur notre site Web et consignée au procès-verbal comme suit :

Québec, le 19 août 2010

Homage à Madame Racette

Chers délégués à la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, je desire joindre ma voix à la vôtre pour exprimer à Madame Racette toute ma reconnaissance pour son implication personnelle au sein de la Conférence au cours des vingt dernières années.

Elle a su s'imprégner de la mission de la Conférence pour apporter au Comité exécutif, aux délégations hôtes et à tous les participants le support nécessaire à la poursuite de nos objectifs et à la réalisation de nos travaux.

À cet égard je tiens à rappeler tout particulièrement qu'elle a non seulement pris fait et cause de l'importance du service d'interprètes dans nos sections respectives lors de nos délibérations annuelles mais qu'elle a milité activement pour le maintien de ce service. Elle a également été la "mémoire" de la Conférence pendant toutes ces années et un personnage clef pour en assurer la continuité.

Son dévouement et sa disponibilité indéfectibles, y compris pour supporter les équipes de balle, ont été très inspirants et ont contribué à maintenir un très bel esprit de collaboration parmi nous qui va lui manquer tout autant qu'à moi pour qui l'an dernier aura été ma dernière participation à la Conférence, à ma plus grande déception.

Depuis ma première participation en 1985 ici même à Halifax à l'époque où siégeaient encore simultanément les sections civile, pénale et rédaction législative, j'ai eu le privilège de travailler avec des personnes dévouées à l'amélioration du droit, qui y consacrent beaucoup de leur temps personnel et qui le font avec un respect mutuel constant quelque soit leur horizon.

Je partage avec Madame Racette un profond attachement à la Conférence, ainsi qu'à celles et ceux qui contribuent à la réalisation et à l'avancement de ses travaux.

Je remercie Madame Racette pour sa contribution et lui souhaite une très belle et très longue retraite, entourée de ses proches et petits-enfants.

Je vous remercie également tous et toutes, sans oublier les interprètes, qui avez rendu si agréable ma participation à la Conférence. Vous me manquez beaucoup et sachez que, à tout le moins, chaque année à cette période, peu importe où je serai physiquement, je serai encore un peu avec chacun de vous à la Conférence.

Veillez agréer l'expression de ma plus haute considération et de mes sentiments les meilleurs.

Daniel Grégoire

Procureur aux poursuites criminelles et pénales

Bureau des affaires criminelles et de jeunesse

Michel Breton mentionne que mercredi matin, dès 6 h 30, il a reçu un courriel de Daniel Grégoire, qui lui demandait si l'équipe de l'Est avait battu « celle de Dean ». Daniel Grégoire citait l'un des grands titres du Globe & Mail publié ce matin-là : « *west isn't best* ».

Le président souligne la contribution de W. Dean Sinclair, qui quitte aujourd'hui ses fonctions au sein du Comité exécutif et le remercie pour toute l'aide qu'il lui a apportée au cours de la dernière année.

Mot de la fin du nouveau président

C'est un grand honneur et un privilège de pouvoir présider la présente conférence. Avoir son nom à côté de ceux qui ont été les anciens présidents est quelque chose qui me touche profondément. J'ai eu l'occasion de regarder la liste et de voir surtout les anciens collègues du Québec, des gens qui étaient des professeurs de droit émérites; certains sont maintenant juges à la cour du Québec, d'autres ont pris leur retraite, mais de voir associer mon nom à ces collègues du Québec est un honneur qui me touche profondément. Le fait également d'avoir été suggéré et être élu à ce poste par les collègues de la conférence, que j'ai en très haute estime, est également un privilège qui me touche.

Il semble toutefois qu'il y ait un prix à payer pour cet honneur et ce privilège et, en ce qui me concerne, un prix très élevé. D'abord, au cours de la prochaine année, je devrai naturellement m'acquitter de toutes mes fonctions, mais sans l'aide et les conseils de Claudette. Beaucoup l'ont déjà dit, mais j'unis ma voix à la leur : ce sera difficile. Cela dit, j'ai eu le plaisir – et ce fut un réel plaisir – de présider le jury de sélection chargé de choisir un nouveau titulaire pour la direction administrative. On dit souvent que pour faire une première bonne impression, on ne dispose que d'une seule chance. Je peux vous confirmer que Marie Bordeleau, que j'ai eu la chance de recevoir en entrevue, a su tirer pleinement parti de cette occasion. Pour l'instant, j'en suis encore à apprendre les ficelles du métier et au cours des derniers jours, j'ai pu faire davantage connaissance avec Marie et apprécier ses grandes qualités, que nous avons décelées dès le départ; j'envisage désormais l'avenir de manière un peu plus sereine que je ne le faisais il y a quelques années. Je souhaite la bienvenue à Marie à la Conférence et je me réjouis de pouvoir travailler avec elle à l'organisation de la prochaine Conférence qui aura lieu à Winnipeg l'an prochain. Merci, Marie, et bienvenue parmi nous.

Pour m'acquitter de mes fonctions au cours de l'année en venir, je devrai me préparer à payer un autre prix, car toutes les administrations traversent des temps difficiles dont on ne verra pas la fin de sitôt, du moins en ce qui concerne le budget. Bon nombre d'administrations procèdent à des compressions, les fonds affectés aux voyages ont été considérablement réduits et tous les cadres supérieurs se demandent où mettre la hache. Évidemment, nous courrons sans cesse le risque de voir nos propres budgets et dépenses de voyage, ou les sommes qui devraient être versées à la Conférence, figurer au

nombre des coupures. Vous avez été informés au début de la réunion que nous accusions désormais un déficit budgétaire. Les temps sont difficiles. Je suis conscient que l'une des tâches principales à laquelle je devrai m'atteler cette année consistera à convaincre les instances supérieures de chaque administration de continuer à soutenir la CHLC. Ces administrations ont des plans à elles pour réduire leurs déficits; nous aussi aurons notre propre programme. Certaines orientations devront demeurer coûte que coûte. La CHLC se doit de demeurer l'organisation bilingue qu'elle est depuis longtemps. Nous devons aussi continuer d'effectuer une rotation dans le choix du lieu de la conférence, même si cela peut représenter des coûts plus élevés comme ce sera le cas dans deux ans. Il sera très profitable de s'entretenir avec les pouvoirs publics de chaque province et territoire pour leur faire part de la valeur ajoutée que la CHLC apporte à chacun d'eux, où qu'ils soient au pays. Nous devons aussi nous rappeler que cette année, ce sera la soixante-dixième fois d'affilée que nous nous réunissons; pour ceux qui n'ont pas eu la chance de lire les procès-verbaux que nous publions chaque année, je rappelle que la première Conférence a eu lieu en 1918 et que depuis, nous nous sommes réunis chaque année sauf en 1940, lorsque la Conférence a dû être annulée en raison de l'effort de guerre, de l'indisponibilité des hôtels et des restrictions touchant les voyages. Mais depuis, nous nous sommes réunis chaque année, et cela, pour bien des raisons.

Dans l'année qui vient, c'est avec enthousiasme que je compte entreprendre les tâches suivantes : bien faire connaître la CHLC aux sous-ministres de la Justice et faire en sorte qu'ils soient conscients de son caractère unique (car nous SOMMES réellement uniques et nous devrions en être fiers) et de la valeur de ce qu'elle leur apporte à un coût minime.

Afin de remplir ces fonctions, la qualité des personnes qui vont m'entourer au Comité exécutif pour la prochaine année est une source de réconfort. Russell va continuer, comme président sortant, à être membre de l'Exécutif, et j'attends bien d'utiliser ses connaissances et son expérience pour me faciliter le travail. Je suis également enchanté d'avoir la présence de Darcy McGovern, que j'ai appris à apprécier au cours des années, et pas seulement comme adversaire au baseball mais comme un collègue agréable, et j'ai bien hâte de travailler avec sa collaboration. Josh Hawkes, pour la Section pénale – que dire de Josh Hawkes? J'ai hâte de le voir à l'œuvre l'an prochain comme Chef de section; je pense que les délibérations vont être remarquables l'an prochain.

Abi Lewis fera lui aussi partie de l'Exécutif et je me réjouis de pouvoir travailler avec lui, ainsi qu'avec Valerie Perry, de la Section de la rédaction, et les autres membres de l'Exécutif. Nous avons la ferme intention de travailler main dans la main afin de maintenir la qualité et le professionnalisme qui sont la marque du travail de la Conférence.

Nous allons préparer tous ensemble, je pense, une réunion à laquelle il vous sera agréable de participer à Winnipeg l'an prochain, et comme mot de la fin, évidemment, j'anticipe le plaisir de revoir toutes les personnes qui sont ici au tour de la table à Winnipeg l'an prochain et je vous y donne rendez-vous. Merci.

Rapport de l'administration hôte – Winnipeg (Manitoba) 2011

Lynn Romeo remercie le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse pour son excellent accueil et présente les membres du comité de planification qu'elle a formé. C'est avec impatience que le comité et elle se préparent à recevoir notre groupe du 7 au 11 août de l'an prochain, à l'hôtel Fairmont de Winnipeg. Elle passe rapidement en revue le dépliant publicitaire distribué à tous les délégués et

demande à ces derniers de réserver tôt ou de l'informer rapidement de leur absence, et ce, pour des raisons financières et contractuelles.

Rapport de l'administration hôte – Whitehorse (Yukon) 2012

Lee Kirkpatrick déclare que Whitehorse est impatiente d'accueillir la conférence dans deux ans et remarque que si les vols risquent d'être plus chers, l'hébergement sera quant à lui plus abordable. Dans l'optique de réduire les coûts, la CHLC étudie la possibilité de retenir les services d'interprètes établis à Vancouver plutôt qu'à Ottawa. Selon Lee Kirkpatrick, le Yukon est une destination attrayante et il invite les délégués à y passer du temps en famille ou à y faire un séjour avant ou après la Conférence. Les dates exactes, l'hôtel retenu et d'autres renseignements suivront sous peu.

Divers

David Nurse indique que traditionnellement, l'administration hôte accueille le Comité de coordination des hauts fonctionnaires (CCHF) pour une réunion. Celle-ci aura lieu à 13 h 30 cet après-midi.

Josh Hawkes signale que le juge David Orr ne sera pas de retour l'an prochain; un autre représentant de l'Association canadienne des juges de cours provinciales sera désigné pour le remplacer, mais il se pourrait très bien que cela soit impossible.

IL EST PROPOSÉ QUE la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada exprime sa reconnaissance à l'honorable juge David Orr, représentant l'Association canadienne des juges de cours provinciales, pour sa courtoisie inaltérable et pour ses contributions éclairées aux travaux de la Conférence et en particulier, de la Section pénale.

La résolution est appuyée par Ron McDonald et est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.